

Décision Générale colonial

Décision n° 445 Personnel indigène.

n° 445

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 juin 1943
Numéro JO n° 12 du 15/06/1943	Date du numéro 15 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le Moniteur ROBLE BOULALE FARAH est affecté a l'Ecole Publique de Djibouti.